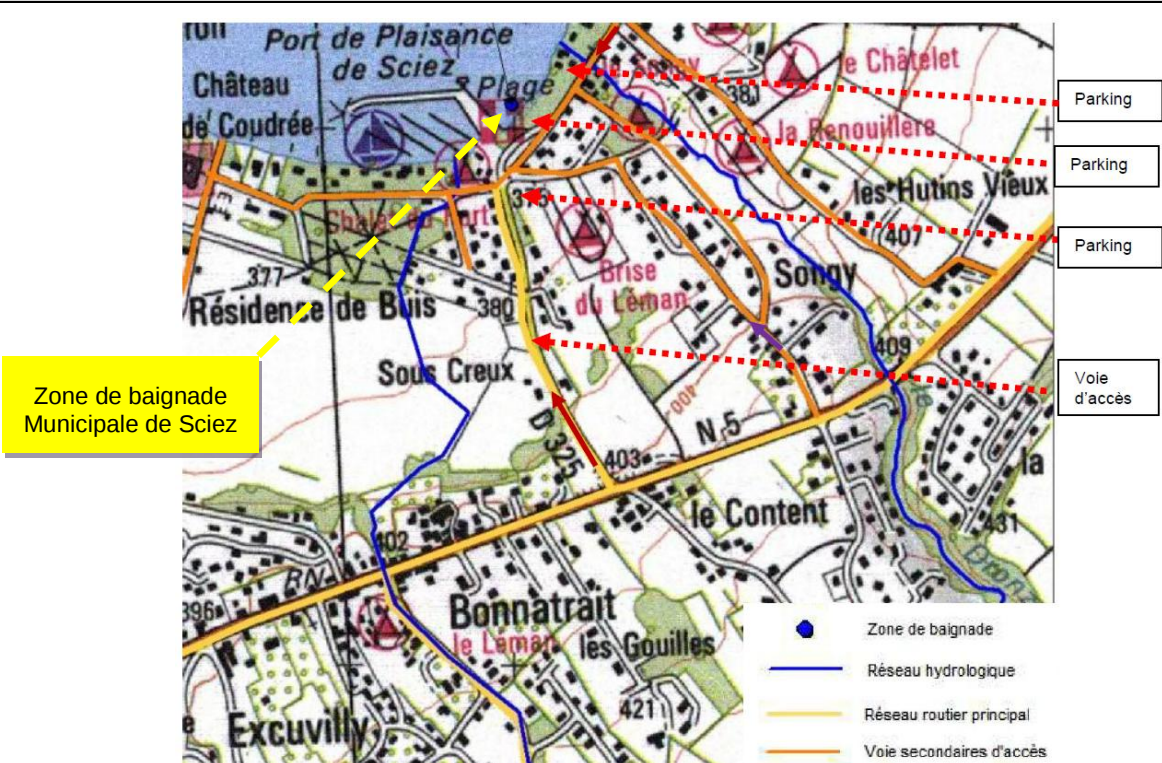
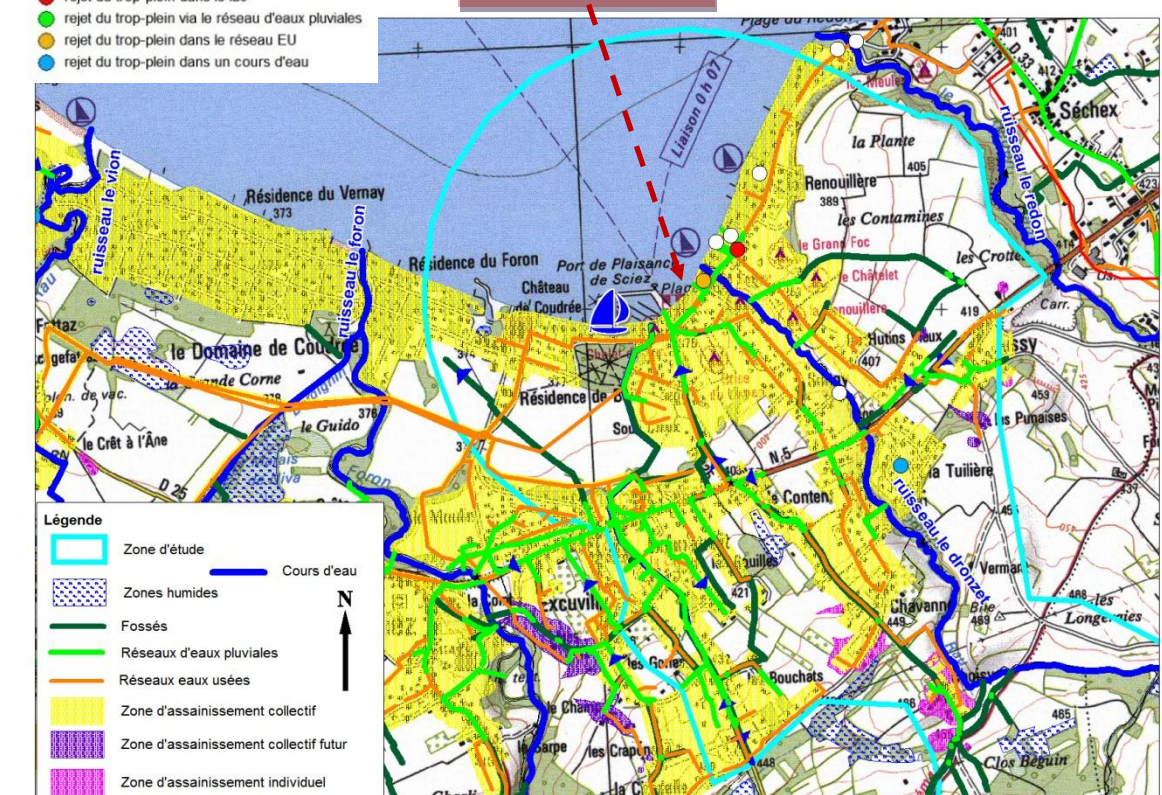


Caractéristiques du site	Localisation de la zone de baignade et description de son contexte												
Nom de la zone baignade (ZB) : zone de baignade de Sciez Municipale Nom du plan d'eau : Lac Léman Commune : Sciez Département : Haute-Savoie (74) Région : Rhône-Alpes Alimentation du plan d'eau : Le Rhône et autres affluents. Les cours d'eau qui influencent directement la zone de baignade sont : - Le Dronzet (à l'est), - Le ruisseau de Bonnatrait (à l'ouest). Activités pratiquées à proximité de la zone de baignade : - Pédalos, Canoë, - Rame traditionnelle (Sauvetage), Aviron, - Plongée, - Ski nautique, Nautisme : bateaux motorisés, - voile, Planche à voile, - Pêche,... Personne responsable de l'eau de baignade (décisions des mesures de gestion) : Maire de Sciez Personne chargée des observations et de la mise en œuvre des mesures de gestion : Personnel de la commune de Sciez	 Zone de baignade Municipale de Sciez Parking Parking Parking Voie d'accès Zone de baignade Réseau hydrologique Réseau routier principal Voie secondaires d'accès Infrastructures portuaires à proximité de la zone de baignade Plage (sur 60 m / 20 m) : berge en enrochements, étendue de pelouse aménagée. Plage (sur 150 m / 50 m) : grève en galets, berge à pente faible, replat enherbé.												
 Vents nord / nord-ouest Bise et vents nord / nord-est Zone de baignade Municipale de Sciez													
Période d'ouverture et fréquentation	Caractérisation des éléments influençant potentiellement la zone de baignade												
accès public au lac libre et gratuit toute l'année : - Durée de la saison de baignade : mai – septembre - Fréquentation moyenne : 100 personnes environ / j - Période de forte affluence : week-end d'été - Fréquentation maximale : 500 personnes environ / jour - Nombre moyen de baigneurs en même temps dans l'eau : une à plusieurs dizaines Baignade : SURVEILLEE et AMENAGEE Horaires de surveillance 11 h 30 – 18 h 30 (Juillet – août)	Légende : Postes de relevage ● pas d'information sur le trop-plein ○ pas de trop-plein ● rejet du trop-plein dans le lac ● rejet du trop-plein via le réseau d'eaux pluviales ● rejet du trop-plein dans le réseau EU ● rejet du trop-plein dans un cours d'eau Zone de baignade Municipale de Sciez  Zone d'étude Zones humides Fossés Réseaux d'eaux pluviales Réseaux eaux usées Zone d'assainissement collectif Zone d'assainissement collectif futur Zone d'assainissement individuel Cours d'eau												
Historique de la qualité de l'eau de baignade Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années <table><tr><td>Année</td><td>2007</td><td>2008</td><td>2009</td><td>2010</td><td>2011</td></tr><tr><td>Classement</td><td>5B</td><td>5B</td><td>5B</td><td>5A</td><td>5A</td></tr></table> A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité moyenne C : Eau pouvant être momentanément polluée D : Eau de mauvaise qualité (Classement directive 76/160/CEE) : Liste des épisodes de pollution ayant déclassé la qualité des eaux de baignade (classe C ou D) : Aucun épisode de pollution recensé ces dernières années		Année	2007	2008	2009	2010	2011	Classement	5B	5B	5B	5A	5A
Année	2007	2008	2009	2010	2011								
Classement	5B	5B	5B	5A	5A								

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion de la zone de baignade Municipale / commune de Sciez								
DIAGNOSTIC		GESTION PREVENTIVE DES RISQUES DE POLLUTION (Procédure d'autosurveillance et de suivi)				PLAN D' ACTIONS		
Type et source de pollution	Nature du risque et impact potentiel	DECLENCHEMENT DE L'ALERTE	TRANSMISSION DE L'ALERTE AU RESPONSABLE	DECISIONS DU RESPONSABLE DE LA BAIGNADE : MAIRE DE SCIEZ		Mesures de réduction des pollutions		
		Indicateurs à suivre et seuils d'alerte actuels	Personnel chargé du suivi des indicateurs et de l'alerte	Mesures préventives associées à l'autosurveillance ou au suivi	Modalités de levée des mesures préventives	Mesures en cours ou prévues	Recommandations à poursuivre et travaux à prévoir	
Pollutions potentielles	Zones à assainissement autonome non- conformes : Pollution chronique	Pollutions bactériologique et organique : Risque moyen	-	-	-	-	⇒ Suivi (contrôle et diagnostics) des installations ANC (CCBC) ⇒ Réalisation ou mise à jour des zonages et des schémas directeurs d'assainissement : avec étude d'aptitude des sols pour les filières d'ANC ⇒ Incitation à la mise en conformité et à l'entretien des installations autonomes (opérations de réhabilitations groupées ou opérations communes de vidange) Ou ⇒ Raccordement au réseau collectif selon zonage et schéma directeur d'assainissement	
	Rejets d'eaux directs dans la zone de baignade ou en limite (Dronzet, ruissellements, exutoire réseau EP) : Pollution chronique	Pollutions aux hydrocarbures, pesticides et autres micropolluants : Risque moyen	-	-	-	-	⇒ Eviter de rejeter les ruissellements provenant des surfaces imperméabilisées dans les réseaux ou les fossés aboutissant sur la zone de baignade ⇒ Diagnostic du rejet d'eaux pluviales sur la zone de baignade ⇒ Prévoir opérations au niveau du rejet d'eaux pluviales direct sur la zone de baignade si nécessaire après diagnostic : bassin de décantation, techniques alternatives ou détournement du rejet hors zone de baignade : aménagement sur le réseau aboutissant sur la plage municipale à prévoir lors de travaux sur le secteur ⇒ Désengrèvement de l'embouchure du Dronzet	
	Mauvais branchements au réseau d'assainissement collectif et dysfonctionnemen ts ponctuels : Pollution chronique	Pollutions bactériologique et organique : Risque faible	-	-	-	-	⇒ Entretien des réseaux, contrôles des branchements particuliers et résolution des dysfonctionnements ponctuels (CCBC) ⇒ Travaux de réhabilitation (CCBC)	
	Activités de pêche : Pollution chronique	Pollutions bactériologique et organique : Risque faible	-	-	-	-	⇒ Sensibilisation des pêcheurs au niveau de leurs rejets ⇒ Projet de déplacement des pêcheurs : échange d'emplacement avec le club de plongée (émis mais non réalisé)	

	Fonctionnement du trop-plein des postes de relevage de la Renouillère et de Sciez Tuilière : Pollution temporaire	Pollutions bactériologique et organique : Risque faible	Dysfonctionnements techniques Pluviométrie Volume, durée, débits des déversements Seuils d’alerte : Déversement par le trop-plein d’un poste de relevage	Personnel de la CCBC	⇒ Suspension de la baignade ⇒ Intervention de la CCBC sur la gestion des postes de relevage : maîtrise de la situation ⇒ Analyses d’autosurveillance des paramètres microbiologiques par le gestionnaire	⇒ Avertissement de l'ARS qui décidera de réaliser un contrôle sanitaire ou non ⇒ Maintien de la suspension ou réouverture de la baignade en fonction des seuils bactériologiques	⇒ Surveillance des postes de relevage par la CCBC (intervention en cas d'incident technique) ⇒ Entretien réseaux collectifs et contrôles des branchements par la CCBC ⇒ Restructuration du poste de relevage du Dronzet (réalisé)	⇒ Amélioration de la connaissance des caractéristiques des déversements du poste de relevage ⇒ Eviter les surcharges hydrauliques des réseaux
	Pollution agricole diffuse (élevage, centre équestre, grandes cultures) dans le bassin versant amont du Dronzet : faible activités agricoles : Pollution chronique	Pollutions bactériologique et organique : Risque faible	-	-	-	-	• Suivi de la qualité des eaux superficielles par le SYMASOL ⇒ Amélioration des connaissances des activités agricoles du territoire et de leurs incidences sur la qualité des eaux superficielles : activités faibles sur le bassin mais à préciser davantage ⇒ Maîtrise de l'apport des engrais minéraux et des traitements	⇒ Poursuivre les actions de sensibilisation aux pratiques d'élevage extensif respectueuses des milieux aquatiques ⇒ Sensibilisation aux pratiques d'épandage et de stockage des fertilisants respectueuses des milieux (+ de 35 m des cours d'eau, utilisation raisonnée, périodes, charte des bonnes pratiques agricoles), charte des bonnes pratiques agricoles) ⇒ Développement des bandes herbeuses au bord du réseau hydrographique (cours d'eau, fossés...) ⇒ Maintien et entretien de la végétation des berges des cours d'eau
	Activité du port de Sciez et débarcadère CGN : Pollution chronique	Pollutions aux hydrocarbures et autres : Risque faible	-	-	-	-	⇒ Amarrage réglementé (réalisé) ⇒ Rappel des consignes et sensibilisation au respect du milieu (vidange eaux grises, eaux noires, hydrocarbures interdite ...) : mesures effectives déjà mises en place	⇒ Equipements de vidange des eaux usées et huiles présents (réalisés : port labellisé Pavillon Bleu) ⇒ Continuer à réaliser la surveillance et la bonne gestion du port effectuées
	Rejets routiers et d'eaux pluviales hors de la zone de baignade (ruisseaux Bonnatrait et Dronzet) : Pollution chronique	Pollutions aux hydrocarbures, pesticides et autres micropolluants : Risque très faible	-	-	-	-	⇒ Contrôler les rejets particuliers directs aux réseaux hydrographiques ⇒ Projet d'aménagement hydraulique du ruisseau de Bonnatrait : élargissement du lit valorisation en zone humide et milieux annexes permettant la rétention et l'épuration des eaux	⇒ Sensibilisation aux pratiques respectueuses des milieux aquatiques pour l'entretien des abords de routes, des espaces verts et des jardins particuliers ⇒ Un contrôle de la qualité des eaux à l'embouchure du ruisseau du ruisseau de Bonnatrait pourrait être prévu avant et après travaux d'aménagements prévus (zone humide, décantation) pour évaluer l'efficacité en matière d'épuration des eaux ⇒ Eliminer les rejets particuliers directs au réseau hydrographique selon leur nature ⇒ Contrôle et respect de la réglementation prévue pour la gestion des eaux pluviales par les particuliers
	Entretien des espaces verts et campings à proximité : Pollution chronique	Pollutions bactériologique , organique et aux pesticides : Risque très faible	-	-	-	-	⇒ Suivi de la qualité des eaux superficielles par le SYMASOL ⇒ Ne pas utiliser de produits phytosanitaires et limiter les apports d'engrais proche de la zone de baignade	⇒ Sensibilisation aux pratiques respectueuses des milieux aquatiques pour l'entretien des abords de routes, des espaces verts et des jardins particuliers ⇒ Eviter de rejeter les ruissellements provenant des surfaces imperméabilisées sur ou en limite de la zone de baignade

Pollutions accidentelles	Dépouille ou déjections d'un animal sauvage ou domestique : Pollution temporaire	Pollutions bactériologique et organique : Risque très faible	Observation visuelle, olfactive et appréciation des paramètres physiques Paramètres microbiologiques Seuils d'alerte : Mise en évidence d'une situation inhabituelle : présence d'éléments indésirables	Personnel de la commune de Sciez	⇒ Traitement de la situation inhabituelle par les services techniques de la commune en cas de pollution	⇒ En cas d'incertitude : analyses d'autosurveillance des paramètres microbiologiques par le gestionnaire ⇒ Si la résorption de la situation inhabituelle n'est pas possible et la situation critique (dépassement des seuils bactériologiques) : suspension de la baignade et avertissement de l'ARS pour contrôle sanitaire	⇒ Entretien régulier ⇒ Réglementation prévue (garde-port mandaté) ⇒ Opération de nettoyage si nécessaire	
	Déversements d'hydrocarbures : Pollution temporaire	Pollutions aux hydrocarbures Risque très faible	Huiles minérales Seuils d'alerte : Présence de substances suspectes		⇒ Traitement de la situation inhabituelle par les services techniques de la commune ou par le SDIS 74 en cas de pollution	⇒ Lors de la résorption de la situation inhabituelle si besoin : suspension de la baignade et avertissement de l'ARS pour contrôle sanitaire	⇒ Opération de nettoyage si nécessaire	